

Communiqué de presse

**EMBARGO: jeudi 8 juin 2023 à 15 h 00**

**Prix des médias de 2023 décerné par la Fédération suisse des avocat-e-s (FSA)**

## **Un journaliste de la NZZ remporte le prix des médias de la FSA**

*Lucerne, le 8 juin 2023.* Le prix des médias de la Fédération suisse des avocat-e-s (FSA) a été décerné à Reto U. Schneider pour son article intitulé *La vérité sur l'accès à la propriété foncière* publié dans le magazine NZZ-Folio. « Dans un texte qui se démarque par son atticisme linguistique, le lauréat pose de nombreuses questions cruciales et y répond avec une rigueur scientifique implacable », souligne Martin Hofer, membre du jury.

Rahel Guggisberg, qui a lancé le service d'assistance juridique par téléphone à la Berner Zeitung et au Bund, de même que Christof Schneider, journaliste à Kassensturz, reçoivent les deux un prix d'honneur pour leur volonté d'intégrer dans le journalisme des aspects juridiques décisifs et couvrant tous les enjeux du quotidien.

La Fédération suisse des avocat-e-s s'attache à la promotion d'une information compréhensible et objective sur la nature et les valeurs du droit suisse et de ses instances. À cet effet, la FSA décerne tous les deux ans un prix des médias. « Cette année, nous nous sommes doublement réjouis : non seulement les candidatures ont été particulièrement nombreuses, mais la qualité des articles a été remarquablement élevée », explique Franz Steinegger. Ce conseiller national de longue date, avocat de métier, est le président du jury. Les prix délivrés récompensent un travail journalistique exceptionnel et représentent un montant total de 12 000 CHF.

### **La vérité sur l'accès à la propriété foncière**

Le sol a presque toujours été un *no man's land*. Comment s'est peu à peu formée, dans les ténèbres de l'histoire, l'opinion selon laquelle la possession du sol devait être une *propriété* protégée par le droit ? C'est à ce type de questions fondamentales que s'attaque l'article de Reto U. Schneider. En 4 chapitres et plus de 10 pages, le journaliste de la NZZ-Folio jette un coup d'œil rétrospectif sur la nature juridique de la propriété foncière, vieille de plus de 4 000 ans.

« Reto Schneider a réussi à combiner de manière optimale ce que le prix des médias de la FSA vise, à savoir un éclaircissement juridique sur un aspect concret de la vie de tous les jours », explique Martin Hofer, laudateur et ancien rédacteur en chef de 10vor10 et du SonntagsBlick, pour justifier la distinction remise par le jury de la FSA. Ce 1<sup>er</sup> prix est doté d'une somme de 6 000 CHF.

### **Factuel, compréhensible et efficace : un service d'assistance juridique par téléphone qui a toute son importance**

Pour les prix d'honneur, le jury n'a pas forcément recherché des articles de grande envergure, mais s'est laissé guider par l'idée de récompenser également des reportages d'actualité quotidienne ou hebdomadaire, de même que des comptes rendus plus courts. L'organisation d'un service d'assistance juridique par téléphone constitue une tâche régulière de Rahel Guggisberg depuis 15 ans. À cet égard, le laudateur et avocat Michael Schweizer estime que l'appellation de « service téléphonique est trop réductrice, car les lectorats de la Berner Zeitung et du Bund bénéficient en plus d'un accès diversifié et pratique à des domaines juridiques pertinents au quotidien, comme le droit matrimonial, le droit des successions, le droit du bail ou le droit du travail ». Le verdict du jury est clair : « Le concept de ce service téléphonique est aussi simple que séduisant. Sa mise en œuvre par Rahel Guggisberg nous a convaincus : le service est factuel, compréhensible et efficace, avec une importante valeur ajoutée conçue sur mesure pour le lectorat ». Michael Schweizer en est persuadé : « Les avocat-e-s et les

notaires apprécient également que le grand public soit régulièrement informé sur les questions juridiques actuelles, et l'engagement personnel de la lauréate est incontestable ».

### **Critique, exigeant et pugnace : Kassensturz a toute sa légitimité**

Pour calculer les rentes AI, l'assurance invalidité s'appuie sur des valeurs statistiques souvent critiquées en raison de leur manque de réalisme. La contribution de Christof Schneider aborde le sujet à *la façon de Kassensturz*, c.-à-d. de manière critique, exigeante et pugnace. « La discussion sur la méthode de calcul des rentes AI est un sujet complexe, technique et plutôt rébarbatif pour de nombreuses personnes. Christof Schneider l'a rendue compréhensible pour le public de Kassensturz, dans les règles de l'art du journalisme », explique le laudateur Michael Schweizer. Le jury rend ainsi hommage à Christof Schneider et le remercie, de même que l'ensemble de la rédaction de Kassensturz, « pour leur engagement de plusieurs décennies à accompagner le droit suisse de manière critique, à l'associer aux enjeux du quotidien et à le transmettre au grand public en privilégiant le pragmatisme ».

### **Prix des médias de la FSA :**

- 1<sup>er</sup> prix : RETO U. SCHNEIDER, *Pourquoi je ne peux pas m'offrir une maison ? Un parcours à travers l'histoire de la propriété foncière qui fournit des réponses étonnantes*, NZZ
- Prix d'honneur *ex aequo* :
  - RAHEL GUGGISBERG, service d'assistance juridique par téléphone à la Berner Zeitung et au Bund, Berner Zeitung & Der Bund
  - CHRISTOF SCHNEIDER, *Pas de droit à la rente AI*, Kassensturz

### **Fédération suisse des avocat-e-s**

La Fédération suisse des avocat-e-s (FSA) est l'organisation professionnelle des avocat-e-s indépendant-e-s en Suisse. Depuis 1898 déjà, la FSA représente les avocat-e-s suisses, défend leurs droits et intérêts, assure leur indépendance et veille à leur réputation. La fédération compte environ 11 000 membres. Les avocat-e-s affilié-e-s aux 24 ordres cantonaux sont tous membres de notre organisation faitière nationale. La FSA encourage la formation continue de ses membres, en organisant par exemple un Congrès des avocat-e-s tous les deux ans. En tant que porte-parole officielle de la profession, la FSA représente les valeurs des avocat-e-s au niveau du processus législatif de la Confédération. À ce titre, la FSA s'engage pour le développement du droit et de la jurisprudence dans l'intérêt des justiciables et de l'État de droit.

<http://www.sav-fsa.ch>

### **Documents disponibles au téléchargement sur [www.sav-fsa.ch/fr/aktuell/news.html](http://www.sav-fsa.ch/fr/aktuell/news.html)**

- Communiqué de presse
- Discours laudatifs à l'occasion du prix des médias décerné par la FSA

### **Contacts**

Martin Hofer  
Membre du jury  
[martin.hofer@farnet.ch](mailto:martin.hofer@farnet.ch)  
M 079 447 99

René Rall  
Secrétaire général de la FSA  
[rene.rall@sav-fsa.ch](mailto:rene.rall@sav-fsa.ch)  
M 078 838 06 06